

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg
97354 Remire-montjoly
Société anonyme au capital de 8 729 297,75 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2014

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg
97354 REMIRE-MONTJOLY
Société anonyme au capital de 8 729 297,75 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AUPLATA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incidence, dans les comptes au 31 décembre 2014, des cessions de titres Columbus Gold Corporation, exposée dans les notes 1.8 « Participation dans la société Columbus Gold Corporation », 4.2 « Titres mis en équivalence » et 4.3.1 « Titres disponibles à la vente » de l'annexe

AUPLATA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2014

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Les notes de l'annexe 1.8, 4.2 et 4.3.1 exposent les impacts des cessions de titres Columbus Gold Corporation, dans les comptes au 31 décembre 2014 ;
- La note de l'annexe 1.5 présente les conséquences, dans les comptes au 31 décembre 2014, de l'accord conclu avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières « BRGM » ;
- Les notes de l'annexe 2.4.6 « immobilisations incorporelles » et 2.4.7 « Actifs miniers » exposent leurs modalités d'inscription au bilan ainsi que leur amortissement et leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles provisions, à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des titres disponibles à la vente, des actifs et droits miniers ainsi que les hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 30 avril 2015

COREVISE
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Stéphane MARIE
Associé



AUPLATA

Société anonyme au capital de 8.729.297,75 euros

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg – 97354 Rémire-Montjoly
R.C.S. CAYENNE 331 477 158

COMPTES CONSOLIDÉS **Du 01/01/2014 au 31/12/2014**

COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2014 au 31/12/2014

BILAN CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
ACTIF			
Actifs non courants		37 736	38 283
Écarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	4.1.1	6 066	5 014
Immobilisations corporelles	4.1.1	25 580	27 121
Immeubles de placement			
Actifs financiers : prêts et créances	4.3.2	61	45
Actifs financiers : titres disponible à la vente	4.3.1	6 029	1
Titres mis en équivalence	4.2		6 101
Impôt différé			
Autres actifs non courants			
Actifs courants		10 974	5 832
Stocks et en-cours	4.4	468	409
Clients et comptes rattachés	4.5	1 430	845
Autres actifs courants	4.6	1 156	1 624
Créance d'impôt	4.7.4	92	161
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	4.8	7 828	2 793
Actifs destinés à la vente			
Total de l'actif		48 710	44 114

PASSIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres (part du Groupe)	4.9	25 540	23 221
Capital		7 593	6 425
Primes		50 639	45 533
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		392	(21)
Réserves et résultat consolidés		(33 083)	(28 615)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(37)	(25)
Passifs non courants		10 114	11 296
Provisions	4.12	31	35
Instruments financiers dérivés	4.13		19
Emprunts dettes financières à plus d'un an	4.14	7 175	5 735
Dettes financières avec les partie liées	4.14		2 500
Impôts différés	4.7.3	2 906	2 907
Autres passifs non courants	4.15	1	
Passifs courants		13 093	9 622
Provisions	4.12	2 232	1 883
Instruments financiers dérivés	4.13	118	162
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	4.14	4 359	716
Dettes financières avec les parties liées	4.14	474	1 076
Fournisseurs et comptes rattachés	4.15	4 825	4 167
Autres passifs courants	4.15	1 085	1 598
Impôt exigible	4.7.4		21
Passifs liés à des actifs destinés à la vente			
Total du passif et des capitaux propres		48 710	44 114

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

<i>En K€</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	4.17	18 543	20 314
Achats consommés	4.18.1	(17 185)	(19 371)
Charges de personnel	4.18.2	(4 082)	(5 392)
Impôts et taxes		(437)	(558)
Dotations aux amortissements et provisions	4.19	(2 625)	(3 145)
Autres produits et charges d'exploitation	4.18.3	(167)	(326)
Résultat opérationnel courant		(5 952)	(8 480)
Produits et charges non récurrents	4.20	2 175	1 107
Résultat opérationnel		(3 777)	(7 373)
Charge d'endettement financier brut	4.21	(882)	(526)
Rémunération de la trésorerie			
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		(882)	(526)
Autres charges et produits financiers	4.21	15	217
Résultat courant		(4 644)	(7 683)
Impôt sur le résultat	4.7.2		
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	4.2	(523)	(824)
Résultat après impôts des activités poursuivies		(5 168)	(8 506)
Résultat net des activités non poursuivies			
Résultat net		(5 168)	(8 506)
dont part du Groupe		(5 156)	(8 488)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(12)	(18)
Nombre moyen pondéré d'actions		28 905 785	22 968 148
Dividende par action versé au titre de l'exercice			
Résultat par action des activités poursuivies, en euros		(0,178)	(0,370)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros		0,000	0,000
Actions potentielles dilutives			
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		28 905 785	22 968 148
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros		(0,178)	(0,370)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros		0,000	0,000

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	(5 168)	(8 506)
Écarts de conversion ⁽¹⁾	829	(892)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	371	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence ⁽²⁾	(699)	149
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	501	(743)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	12	6
Impôts		(2)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	12	4
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	513	(739)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4 655)	(9 246)
dont part du Groupe	(4 643)	(9 227)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(12)	(18)

(1) Les écarts de conversion intègre, en 2014, un recyclage lié à la déconsolidation de Columbus pour un montant de + 590 K€ ;

(2) Ce poste intègre, en 2014, un recyclage lié à la déconsolidation de Columbus pour un montant de - 770 K€.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net des activités poursuivies		(5 168)	(8 506)
Charges et produits calculés	4.22.1	2 947	3 019
Plus et moins-values de cessions		129	24
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	4.2	523	824
Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie)	4.20	(2 175)	(1 778)
Capacité d'auto financement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(3 743)	(6 418)
Coût de l'endettement financier net		882	526
Charge d'impôt		0	-
Capacité d'auto financement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(2 861)	(5 892)
Impôts versés		(21)	2
Variation du besoin en fonds de roulement	4.22.2	(506)	295
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(3 388)	(5 594)
Opérations d'investissement			
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles		(47)	(11)
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles		(2 225)	(7 334)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		674	(1)
Subventions d'investissements encaissés		-	-
Décaissement / acquisition immobilisations financières		(31)	(4)
Encaissement / cession immobilisations financières		19	-
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales ⁽¹⁾		2 800	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		1 190	(7 350)
Opérations de financement			
Augmentation de capitaux ou apports	4.9	6 274	4 000
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-	-
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Encaissements provenant d'emprunts	4.14	2 525	740
Remboursement d'emprunts	4.14	(363)	(231)
Variation des comptes courants avec les parties liées		(642)	3 560
Intérêts financiers net versés		(559)	(621)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		7 235	7 448
Variation de trésorerie		5 036	(5 497)
Incidence des variations de taux de change			
Trésorerie à l'ouverture	4.8	2 792	8 288
Reclassement de trésorerie		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4.8	7 828	2 792

(1) En 2014, ce poste correspond au prix de cession des titres Columbus pour un montant de 2 828 K€ minoré des frais liés à la cession (28K€).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Résultats cumulés non distribués	Gains et pertes comptabilisés directement	Résultat	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
31/12/2012	5 425	42 533	(7 505)	618	(12 779)	28 292	(6)	28 286
Résultat net					(8 488)	(8 488)	(18)	(8 506)
Autres éléments du résultat global					(739)	(739)		(739)
Résultat global					(739)	(9 227)	(18)	(9 246)
Augmentation de capital	1 000	3 000				4 000		4 000
Affectation du résultat			(12 779)		12 779			
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en K€)								
Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par			151			151		151
Dividendes								
Variation de l'autoc contrôle sur la période								
Plus-values sur actions propres								
Variations de périmètre								
Autres impacts			3			4		4
31/12/2013	6 425	45 533	(20 130)	(121)	(8 488)	23 220	(24)	23 195
Résultat net					(5 156)	(5 156)	(12)	(5 168)
Autres éléments du résultat global					513	513		513
Résultat global					513	(4 643)	(12)	(4 655)
Augmentation de capital	1 168	5 106				6 274		6 274
Affectation du résultat			(8 488)		8 488			
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en K€)			613			613		613
Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par le personnel (société MFO)			75			75		75
Dividendes								
Variation de l'autoc contrôle sur la période								
Plus-values sur actions propres								
Variations de périmètre								
Autres impacts								
31/12/2014	7 593	50 639	(27 927)	392	(5 156)	25 540	(37)	25 503



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2014 au 31/12/2014



1 FAITS MARQUANTS

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Il conduit toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane Française, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Les comptes consolidés du Groupe AUPLATA (le « Groupe ») établis selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 9 mars 2015.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes IFRS.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2014 au 30 décembre 2014.

1.1 Activité

La production cumulée d'or brut déposée auprès du client affineur s'élève à 505 kg. Les ventes d'or affiné, soit après traitement par l'affineur, atteignent 462 kg en 2014 contre 516 kg en 2013. Elles sont stables par rapport à l'année 2013 à périmètre constant : les ventes d'or affiné produit par la mine de Yaou fermée depuis fin 2013 s'élevaient à 45 kg.

La part de l'or produit par les sous-traitants miniers est en progression de 22% par rapport à l'exercice précédent, en particulier portée par les chantiers alluvionnaires du site de Dorlin, et représente, en 2014, 60% des ventes d'or du Groupe.

A partir de septembre, la production interne a été concentrée sur le site de Dieu Merci afin de procéder à des travaux d'amélioration de l'usine de gravimétrie du site d'Elysée et à des campagnes de prospection pour consolider la connaissance des ressources et préparer la production 2015. Cette organisation a eu aussi pour effet d'optimiser les ressources et de rationaliser les coûts logistiques.

Les ventes d'or affiné s'élèvent à 14 157 K€ comparé à 17 479 K€ en 2013. La chute des cours de l'or amorcée en 2013 s'est poursuivie jusque fin septembre 2014. Ce recul de -10% en moyenne sur l'année (30 628 €/kg d'or en moyenne en 2014 contre 33999 €/kg en moyenne en 2013 - Source : World Gold Council) a un impact négatif d'1,5M€ sur le chiffre d'affaires et sur la marge du groupe.

Le chiffre d'affaires total s'établit à 18 543 K€ comparé à 20 314 K€ en 2013, les prestations de négoce étant en forte hausse, conséquence du recours accru à la sous-traitance minière.

Les charges d'exploitation reculent de 14.7% par rapport à 2013, suite à l'arrêt du site de Yaou, et grâce au plan d'économie mis en place au 2^{ème} semestre 2013.

Le résultat opérationnel courant est une perte de 5 973 K€ comparé à une perte de 8 480 K€ en 2013.

1.2 Titres miniers

Le dossier de renouvellement du permis d'exploitation (PEX) du site de Yaou venant à expiration le 11 novembre 2014 a été déposé le 18 septembre 2014. Le PEX continue à courir pendant la période d'instruction de son renouvellement.

1.3 Développements

Le Groupe concentre ses efforts de recherche sur le développement du procédé d'extraction de l'or par cyanuration en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'extraction tout en étant particulièrement respectueux de l'environnement.

La construction de l'unité pilote de traitement de minerai par cyanuration à Rémire-Montjoly et la réception des équipements industriels ont été finalisés fin 2014. La mise au point du procédé de lixiviation s'est déroulée début 2015 et les premiers tests de production sont concluants.

L'objectif de cette unité pilote est de centraliser le traitement des concentrés aurifères produits par les concentrateurs gravimétriques des sites miniers, elle intègrera le tablage des concentrés ainsi que la lixiviation par cyanuration en cuves agitées des rejets de ce tablage. La capacité de l'unité pilote étant de 5 tonnes/jour, elle permettra de traiter les concentrés en provenance des sites miniers d'Auplata et, sous forme de prestation, les concentrés de production d'autres acteurs miniers locaux.

Cette unité pilote qui amènera une augmentation de la production interne de l'ordre de 20% est une première étape vers l'amélioration des procédés d'extraction de l'or et permettra de démontrer la maîtrise du process avant la mise en œuvre d'unités industrielles de traitement par cyanuration.

Le Groupe a également déposé le 29 novembre 2013, auprès des autorités françaises de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), une demande administrative pour la mise en œuvre d'une unité industrielle de cyanuration sur son site minier de Dieu Merci. Cette unité modulaire, d'une capacité de traitement de 300 tonnes jour a pour vocation à traiter les rejets actuellement stockés dans six bassins et issus du traitement gravimétrique actuel. En cas d'acceptation du dossier, l'arrêté préfectoral d'autorisation devrait être émis fin 2015.

Un dossier similaire a été déposé pour le site de Yaou le 29 décembre 2014 et fait l'objet de premiers échanges avec la DEAL.



1.4 Accord de partenariat

Le 22 septembre, Auplata annonçait la signature d'un accord de joint-venture (coentreprise) conclu avec Newmont LaSource, filiale à 100% de Newmont Mining Corporation, l'un des premiers producteurs d'or au monde et portant sur les Permis Exclusifs de Recherche (PER), de Bon Espoir et Iracoubo Sud détenus par la filiale ARMINA Ressources Minières d'Auplata. Cet accord prévoit, sur une période de six ans, deux phases d'exploration avec des dépenses d'exploration engagées par Newmont pouvant aller jusqu'à 12 M USD, permettant à Newmont de porter sa participation dans la coentreprise jusqu'à 75%, Auplata conservant les 25% restant.

A l'issue de ces deux phases d'exploration, Auplata aura la faculté, en fonction de sa contribution aux futurs programmes d'exploration, de maintenir sa participation dans la coentreprise, d'accepter de la diluer ou de la convertir en perception d'une royalty sur les futures exploitations.

Cet accord s'inscrit dans la stratégie du Groupe de conclure des partenariats avec des acteurs majeurs internationaux afin de valoriser son portefeuille minier.

L'accord entre Auplata et Newmont reste soumis à la réalisation de différentes conditions suspensives, et notamment à l'accord du Ministère de l'Economie et de l'Industrie, en charge des Mines qui dispose d'un délai d'instruction jusqu'au 4 avril 2015.

1.5 Protocole d'accord avec le BRGM

L'accord conclu avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en juillet 2014 mettait fin au contentieux qui opposait les deux parties et conduisait à la reconnaissance par Auplata d'une dette vis à vis du BRGM qui en fonction de l'option activée par le BRGM avant le 31 décembre 2014, serait remboursable en numéraire à hauteur de 1,5M€, ou convertie en capital pour un montant de 2M€.

L'option d'entrée au capital d'AUPLATA prévue par cet accord n'ayant pas été exercée au 31 décembre 2014, la Société a d'une part, proposé au BRGM de nouvelles modalités dans le cadre d'une prorogation de cette option jusqu'au 31 décembre 2015 et d'autre part comptabilisé une provision pour porter la dette vis-à-vis du BRGM à hauteur de 1,5 M€.

Les deux parties finalisent au premier trimestre 2015, la convention de prestation technique d'une durée de trois ans qui permettra à AUPLATA de bénéficier de l'expertise du BRGM notamment dans la prospection minière et l'évaluation de réserves.

1.6 Augmentations de capital

La Société a constaté le 1er avril 2014 une augmentation de capital par émission de 3 571 423 actions ordinaires nouvelles, d'un montant total brut de 4 999 992,20 €.

La Société a procédé le 15 juillet 2014 à une augmentation de capital réservée en numéraire, entièrement souscrite par un investisseur privé. Cette opération s'est traduite par l'émission de 1 100 000 actions nouvelles au prix unitaire de 1,40 €, soit un montant total de 1 540 000 €.

A l'issue de ces augmentations, le capital de la Société est de 7 592 952,75 euros divisé en 30 371 811 actions de 0,25 euro chacune.

1.7 Emprunt obligataire

La Société a procédé en juin 2014, à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant brut de 6 736 500 euros, constitué de 13 473 obligations d'un prix unitaire de 500 €. Les obligations porteront intérêt à un taux fixe de 8% par an, les intérêts seront versés annuellement le 26 juin de chaque année, à compter de 2015.

1.8 Participation dans la société Columbus Gold Corporation

Au cours du mois de septembre, la Société a procédé à des cessions de titres de sa filiale Columbus sur le marché de Toronto. A l'issue de ces cessions, opérées dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et du financement de ses projets de développement Auplata demeure l'actionnaire principal de la société Columbus dont elle détient 20 184 177 titres, soit 14,84% du capital de Columbus au 31 décembre 2014.

Sur le plan comptable, les conditions de classement de ces titres de participation en « entreprises associés » n'étant plus remplies, les titres Columbus sont à compter de septembre 2014, comptabilisés en instruments financiers « titres disponibles à la vente ».

Sur le plan opérationnel, cette participation reste un actif stratégique du groupe qui maintient son support notamment technique et logistique à Columbus via sa filiale Sotrapmag, en particulier sur son projet d'exploration de la Montagne d'Or. Auplata dispose en outre d'un contrat d'amodiation l'autorisant à produire sur sept des huit concessions détenues par Sotrapmag. Ce contrat est en cours d'examen par le Ministère de l'Economie et de l'Industrie, en charge des Mines.



2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

En application des règlements européens, les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2014 (IAS/IFRS).

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondi au millier d'euros le plus proche.

2.2 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 31 décembre 2014.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 4.26 de l'Annexe aux comptes consolidés intermédiaires. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

2.3 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2014 :

2.3.1 Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2014

- ✓ IFRS 10 « États Financiers consolidés ».
- ✓ IFRS 11 « Partenariats ».
- ✓ IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ».
- ✓ Amendement consécutif à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et les coentreprises » et amendements de transition à IFRS 10, 11, 12.
- ✓ Amendements à IAS 32 « Instruments Financiers – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers ».
- ✓ IAS 36 : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.
- ✓ Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

L'application de ces nouveaux textes est sans impact pour le Groupe.

2.3.2 Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations adoptés ou non par l'UE entrant en vigueur postérieurement au 1er janvier 2014 mais pouvant être anticipés

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB mais dont l'application n'est pas obligatoire en 2014 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne :

- ✓ IFRIC 21 « Prélèvements opérés par les autorités auprès des entités actives sur un marché particulier »

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de cette interprétation.

2.4 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations, retient certaines hypothèses et s'appuie sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

2.4.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

2.4.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordés par le Groupe.

2.4.3 Produits et charges non récurrents

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la Note 4.20.

Ils comprennent essentiellement :

- Les résultats de cession des titres COLOMBUS
- Les dépréciations et reprises de dépréciation sur titres COLUMBUS
- La provision liée à l'accord conclu avec le BRGM
- Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.
- Les coûts de fermetures de sites.

2.4.4 Regroupement d'entreprise

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« Goodwill ») représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société-mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

2.4.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

2.4.6 Immobilisations incorporelles

2.4.6.1 Frais de recherche

Les frais de recherche concernent principalement les procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources aurifères. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

Les frais de recherche minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

2.4.6.2 Droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'État permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Ils sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe, selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par un expert indépendant selon la méthode de marché (recherche de comparables). Cette méthode consiste à analyser des transactions de titres miniers comparables à ceux détenus afin d'en déduire un multiple qui appliqué aux ressources de la Société, donne leur valeur de marché.

Dans les rapports des géologues experts, les ressources sont appréciées en considérant l'usage d'une technologie de traitement au cyanure, dont le rendement est compris entre 90% et 95%, soit une valeur moyenne de 92,5%. Pour valoriser les droits miniers du Groupe, il a donc été procédé à un ajustement lié au rendement attendu de la technologie d'exploitation employée à la date d'évaluation par le Groupe selon la formule suivante :

$$\text{Valeur} = \text{Ressources} \times \text{Rendement ajusté} \times \text{Multiple}$$

$$\text{Où Ressources} = \text{ressources mentionnées dans les rapports des géologues}$$

$$\text{Rendement ajusté} = \text{rendement attendu du processus d'extraction} / 92,5\%$$

Les droits miniers détenus par la société ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») acquise en 2010 ont été évalués à leur juste valeur selon cette méthode. A la date d'acquisition de la société ARMINA, le Groupe a considéré que ses recherches visant à développer un procédé de traitement chimique alternatif au cyanure, le thiosulfate, étaient suffisamment avancées pour appliquer le rendement attendu du processus d'extraction associé à ce procédé. Il a été considéré que tout acteur de marché qui aurait acquis ces droits miniers aurait développé une technologie similaire afin d'augmenter le rendement d'extraction. Le taux de rendement attendu repris, après une décote de prudence sur les observations faites sur le site pilote, est de 60%. Le rendement ajusté auquel a été valorisé ces droits miniers est donc de 60%/92,5%, soit 65%.

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.4.6.3 Pertes de valeur

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.4.7 Actifs miniers

2.4.7.1 Évaluation à la juste valeur

Les actifs miniers correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'État. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1^{er} janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant.



Comme pour les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par l'expert indépendant selon la méthode de marché décrite en 2.4.6.2. Le taux de rendement ajusté utilisé pour valoriser ces actifs est de 31%, correspondant au taux de rendement moyen de la technologie de gravimétrie, procédé d'extraction utilisé à cette date pour exploiter ces actifs, soit 29%, pondéré par le taux de rendement moyen de 92,5% de la cyanuration utilisé dans les rapports des géologues experts.

Les actifs miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.4.7.2 Pertes de valeur

Les actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.4.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

▪ constructions et agencements	3 à 7 ans
▪ installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
▪ agencements divers	5 à 7 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

2.4.9 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.4.10 Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.4.11 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

2.4.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

2.4.13 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

2.4.14 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.4.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

2.4.16 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

2.4.17 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.



Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation, sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Un premier adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions concernant les variations de tels passifs qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

2.4.18 Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) et plus largement les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

2.4.19 Actions propres

Aucune action propre n'est détenue à la clôture de l'exercice.

2.4.20 Paiement en action

2.4.20.1 Bons de souscription d'actions

En date du 14 juin 2012, le Groupe a émis 2 903 225 bons de souscription d'action (« BSA₁ »). Ces BSA sont détenus par l'actionnaire de référence Compagnie Minière de Touissit (CMT).

L'exercice d'un BSA₁ donne le droit de souscrire pendant une période de trois années à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 2 euros (dont 0,25 euro de nominal et 1,75 euros de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné :

- Soit (i) à la construction d'une unité de traitement chimique du minerai ou des rejets produits lors de l'exploitation antérieure sur l'un au moins des sites actuels de production d'AUPLATA (Dieu Merci et Yaou) étant entendu que cette unité devra avoir reçu les autorisations administratives nécessaires à son fonctionnement et avoir la capacité de produire au minimum 30 kg d'or pur par mois (en un ou plusieurs postes),
- Soit (ii) à la constatation par le Conseil d'Administration d'un cours moyen de l'action AUPLATA, pondéré des volumes au moins égal à 3 (trois) Euros sur une période de 20 jours de bourse consécutifs dans les 12 (douze) mois précédant le jour de l'exercice des BSA₁.

En date du 30 juin 2014, le Groupe a émis 878 154 bons de souscription d'action (« BSA-2014 ») au profit du président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt. L'exercice d'un BSA donne le droit de souscrire pendant une période de dix ans à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,38 euros (dont 0,25 euro de nominal et 1,13 euros de prime d'émission), les BSA étant exerçables dans les conditions suivantes :

- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter de la date d'attribution des BSA-2014,
- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 31 décembre 2014, si la production d'or cumulée sur l'année 2014 est supérieure ou égale à 500 kg,
- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 1er juillet 2015, si la production d'or cumulée sur le premier semestre 2015 est supérieure ou égale à 250 kg

2.4.21 Instruments financiers dérivés

Le Groupe a émis le 1^{er} mars 2010 des obligations au nombre de 10 788 d'une valeur nominale et d'un prix d'émission par obligation de 500 € soit un montant brut d'émission de 5 394 000 €. La durée de vie des obligations est de 5 ans. Le taux d'intérêt annuel servi est de 8% pour la première année (périodicité annuelle des intérêts) puis de 6% pour les années suivantes augmenté d'une marge en fonction du cours moyen de l'once d'or de l'année précédente.

Les obligations émises par le Groupe contiennent un dérivé incorporé tel que défini par IAS 39. Une composante Or a donc été enregistrée séparément de la composante dette. Sa juste valeur à l'initiation est enregistrée en compte d'instrument financier dérivé puis les variations de juste valeur constatées à chaque arrêté de comptes, sont enregistrées en compte de résultat (résultat financier). La juste valeur de la composante Or a été déterminée suivant le modèle de Black-Scholes.

Le montant résiduel a été enregistré en dette au coût amorti (enregistrement au TIE ou taux d'intérêt effectif), conformément aux principes IFRS.

Le 25 juin 2014, 2 925 de ces obligations ont été compensées par des nouvelles obligations émises assurant un rendement fixe de 8%.

Le solde de ces obligations, (7 863), ont été intégralement remboursées le 2 mars 2015, pour un montant total de 3 931 500 €.

2.4.22 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Conformément aux normes IAS 12 - *Impôts sur le résultat* et IAS 20 - *Subventions publiques*, les crédits d'impôt recherche sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

2.4.23 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

2.4.24 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie en Note 4.26 de l'Annexe. Les sociétés non consolidées sont les suivantes :

En K€	% contrôle	Capital	Valeur brute des titres	Chiffre d'affaires	
		Capitaux propres	Valeur nette des titres	Résultat net	Observations
SMD	100%	1 K€ (-4K€)	1 K€ 1 K€	0 K€ (0 K€)	Non significatif

4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeurs brutes	Amortissements/ pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs Nettes
Frais de recherche	2 218	(258)	1 960	903
Droits miniers	8 272	(4 172)	4 100	4 101
Autres immobilisations incorporelles	20	(14)	6	10
Total immobilisations incorporelles	10 509	(4 443)	6 066	5 014
Actifs miniers	17 140	(987)	16 153	16 380
Terrains	1 117	(822)	295	215
Constructions	11 194	(8 788)	2 405	2 743
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 953	(9 175)	3 779	4 432
Autres immobilisations corporelles	1 562	(975)	588	791
Immobilisations corporelles en cours	2 499	(216)	2 283	2 560
Avances et acomptes	78		78	
Total immobilisations corporelles	46 543	(20 962)	25 580	27 121

La ventilation par site des frais de recherche minière (inclus dans les frais de recherche), des droits miniers et des actifs miniers se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

En K€	31/12/2014			
	Valeurs brutes	Amortissements	pertes de valeur	Valeurs nettes
Courrière	732	(258)		474
Bon Espoir	475			475
Yaou	642			642
Elysée	335			335
Dieu Merci	34			34
Total frais de recherche minière (1)	2 218	(258)		1 960
Bon Espoir	8 272	(172)	(4 000)	4 100
Total droits miniers	8 272	(172)	(4 000)	4 100
Dieu Merci	927	(134)		794
Yaou	8 312	(853)		7 459
Dorlin	7 900			7 900
Total actifs miniers	17 140	(987)		16 153

(1) Dont frais de recherche et développement sur procédé d'extraction Thiosulfate pour 258 K€, entièrement dépréciés.

Les droits miniers relatifs au titre minier Bon Espoir ont été évalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de la société ARMINA sur la base d'un rendement attendu du processus d'extraction associé à l'utilisation du thiosulfate, soit 60%. Suite à la décision de suspendre la construction de l'usine au thiosulfate, une perte de valeur a été constatée au 31 décembre 2011 d'un montant de 4 000 K€ afin de tenir compte du taux de rendement du procédé d'extraction par gravimétrie. Celle-ci a été maintenue au 31 décembre 2014.

4.1.2 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

<i>En K€</i>	31/12/2013	Activités non poursuivies	Augmentations	Diminutions	Autres mvts	31/12/2014
Frais de recherche	1 161		47		100	2 28
Droits miniers	8 272					8 272
Autres immobilisations incorporelles	20					20
Total immobilisations incorporelles	9 453	0	47	0	100	10 509
Actifs miniers	17 140					17 140
Terrains	1 045				72	1 117
Terrains en crédit-bail						
Constructions	10 802		43	(95)	443	11 194
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques	7 540		129	(148)	228	7 750
Installations techniques en crédit-bail	4 873		447	(135)	18	5 203
Autres immobilisations corporelles	1 040		46	(34)	(1)	1 051
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	462		49			511
Immobilisations corporelles en cours	2 776		2 116	(791)	(1 600)	2 499
Avances et acomptes			98	(20)		78
Total immobilisations corporelles	45 679	0	2 927	(1 223)	(839)	46 543

L'augmentation des frais de recherche s'explique principalement par le transfert d'immobilisations en cours des campagnes de forage effectuées en 2013 sur le site d'Elysée et sur le site de Yaou.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 2,6 M€ au 31 décembre 2014 et sont constituées pour 1,5M€ des études préparatoires aux unités de cyanuration (Gold Room et unité industrielle de Dieu Merci), pour 0,3 M€ d'études complémentaires sur le PEX de Dorlin et à hauteur de 0,2M€ d'études préalables à l'usine de traitement au thiosulfate entièrement dépréciées.

4.1.3 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels

<i>En K€</i>	Ouverture	Activités non poursuivies	Dotations	Reprises	Cessions	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche	258						258
Droits miniers	172						172
Autres immobilisations incorporelles	9		5				14
Total immobilisations incorporelles	439		5	0	0	0	443
Actifs miniers	760		227				987
Terrains	830		55	(63)			822
Terrains en crédit-bail							
Constructions	8 058		761		(6)	(26)	8 788
Constructions en crédit-bail							
Installations techniques	6 973		253	(14)	(136)	169	7 245
Installations techniques en crédit-bail	1 008		994		(135)	63	1 930
Autres immobilisations corporelles	574		130		(11)	2	695
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	138		142				280
Immobilisations corporelles en cours	216						216
Avances et acomptes							
Total immobilisations corporelles	18 558		2 562	(77)	(288)	208	20 962

4.1.4 Flux de pertes de valeur des actifs incorporels et corporels

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Dotations	Reprises	Cessions	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche							
Droits miniers	4 000						4 000
Autres immobilisations incorporelles							
Total dépréciation immos. Incorporelles	4 000	0	0	0	0	0	4 000

4.2 Titres de participation mis en équivalence

Au cours du mois de septembre 2014, Auplata a cédé 10 092 089 titres Columbus Gold. A l'issue de ces opérations de cession, le taux de détention du groupe dans sa filiale était de 14.86 %.

Les critères de classification de cette participation en tant qu'entreprise associée n'étant plus respectés, la participation résiduelle a été reclassée en « titres disponibles à la vente » à compter du 30 septembre 2014.

Cette participation dans Columbus Gold a eu les effets suivants au cours de l'exercice 2014 :

- Lors de la clôture semestrielle 2014, une reprise de dépréciation de 2 566 K€ avait été constatée sur la base du cours de bourse plafonné au cours constaté lors des cessions réalisées par Auplata lors du mois de septembre 2014 ;
- Les résultats de cession et des différentes dilutions intervenues au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 137 K€. Ils intègrent essentiellement un recyclage en résultat des autres éléments du résultat global pour un montant de 180 K€.

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

En K€- valeurs nettes	31/12/2013	Résultat de cession /dilution	Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par le personnel (société MEO)	Résultat de la période	Autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Pertes de valeur	Cession des titres	Reclassement en titres disponibles à la vente	31/12/2014
Columbus Gold	6 101	137	75	(523)	(699)	829	2 566	(2 829)	(5 657)	
Total titres mis en équivalence	6 101	137	75	(523)	(699)	829	2 566	(2 829)	(5 657)	0

4.3 Actifs financiers non courants

4.3.1 Titres disponibles à la vente :

La valeur d'entrée de la participation dans Columbus Gold dans la catégorie d'instruments financiers « Actifs financiers disponibles à la vente » s'élève à 5 657 K€. Ce montant est représentatif de la valeur boursière des titres résiduels détenus par Auplata au 30 septembre 2014.

Cette participation est désormais comptabilisée à la juste valeur par capitaux propres.

Cette juste valeur est déterminée à partir de données de niveau 1 provenant de cours cotés sur un marché actif pour des instruments identiques, ces cours étant accessibles pour l'entité à la date d'évaluation.

La juste valeur de cette participation a été déterminée à partir d'un cours de bourse de 0.30 €/ action et une détention de 20 184 177 actions.

Le taux de détention d'Auplata dans Columbus est de 14.82 % au 31 décembre 2014.

En K€	31/12/2013	Valeur d'entrée	Autres éléments du résultat global	31/12/2014
SMD	1			1
Columbus Gold		5 657	371	6 028
Totaux titres disponibles à la vente	1	5 657	371	6 029

4.3.2 Prêts et créances

En K€- valeurs nettes	31/12/2014	31/12/2013
Prêt		
Dépôts et cautionnements	61	45
Autres immobilisations financières		
Totaux prêts et créances	61	45

Ce poste correspond essentiellement à des dépôts de garanties versés dans le cadre des contrats de locations financières que souscrit le Groupe pour financer ses investissements.

4.4 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

En K€	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	468		468	409		409
Stocks - en-cours de production						
Stocks -pds finis et intermédiaires						
Stocks de marchandises						
Total stocks et encours	468	0	468	409	0	409

4.5 Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs brutes	1538	857
Pertes de valeur	(108)	(B)
Valeurs nettes	1 430	845

Les créances clients correspondent pour l'essentiel aux créances détenues sur les sous-traitants miniers et liées aux prestations d'approvisionnement. Leur augmentation est liée à l'accroissement de l'activité de ces sous-traitants et doit être mise en parallèle avec l'augmentation des dettes fournisseurs vis-à-vis de ces mêmes sous-traitants.

Echéanciers des créances non dépréciées :

En K€	non échu	< 30 jours	< 60 jours	< 90 jours	> 90 jours	Totaux
Totaux	478	193	167	155	438	1 430

4.6 Autres actifs non courants et courants

En K€	31/12/2014				31/12/2013		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	ajustement ouverture	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Créances fiscales hors IS - non courant							
Total autres débiteurs non courants	(0)	0	(0)		0	0	0
Avances et acomptes	1020		1020		1025		1025
Créances sur personnel & ong. sociaux	16		16		20		20
Créances fiscales - hors IS - courant					51		51
Comptes courants - actif - courant					49		49
Charges constatées d'avance	33		33	1	15		15
Actionnaires : capital appelé non versé							
Créances sur cessions d'actifs - courant					464		464
Autres créances - courant	86		86				
Total autres débiteurs courants	1 156	0	1 156		1 624	0	1 624

4.7 Impôts sur les sociétés

4.7.1 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

En K€	31/12/2014
Résultat avant impôt	(5 167)
Taux d'imposition normale applicable en France (%)	33,33%
(Charge) produit d'impôt théorique	1 722
Incidences :	
Paie ment en actions	(204)
CICE	29
Résultat des sociétés mises en équivalence	(174)
Autres différences permanentes	(14)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(2 233)
Revenus taxés à taux réduit (plus value succession Columbus)	874
Autres	0
(Charge) produit d'impôt effective ment constaté	0
Taux d'impôt effectif (%)	0,00%

4.7.2 Ventilation de la charge d'impôt

Le groupe n'a pas constaté de charge d'impôt au titre des exercices 2013 et 2014.

4.7.3 Ventilation des impôts différés par nature

	31/12/2013	Impact résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2014
Immobilisations incorporelles & corporelles	(5 499)	70					(5 429)
Immobilisations financières	0						0
Stocks	0						0
Créances	(3 061)	30					(3 031)
Provisions	95	3			(4)		94
Dettes financières	(19)	(5)					(24)
Dettes courantes	(1 057)	(8)					(1 064)
Autres	2 126	(1)					2 126
Reports déficitaires	15 123	2 144			4	0	17 272
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	7 709	2 233	0	0	0	0	9 943
Impôts différés actifs non reconnus	(10 617)	(2 233)					(12 850)
Impôts différés nets	(2 907)	0	0	0	0	0	(2 906)
Dont impôts différés passifs	(2 907)	0	0	0	0	0	(2 906)

Les reports déficitaires peuvent s'imputer sur des résultats fiscaux sans limite de temps.

4.7.4 Dettes et créances d'impôt

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Créance d'impôt	92	161
Impôt exigible		21
Créance / (dette) d'impôt nette	92	181

En 2014 les créances d'impôt intègrent un montant de 88 K€ au titre du CICE. En 2013, ce dispositif n'était pas cumulable avec les exonérations de charges sociales dont bénéficient les entreprises en Guyane.

En 2013, les créances d'impôt étaient constituées des crédits d'impôts recherche des exercices 2010 et 2011 qui ont été remboursés en 2014.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilités	7 827	2 793
Intérêts courus non échus s/dispo.	1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 828	2 793
Concours bancaires (trésorerie passive)		(1)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive		(1)
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	7 828	2 792

4.9 Capitaux propres

Au 31 décembre 2014, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 7 592 952,75 € constitué de 30 371 811 actions de 0,25 € de nominal chacune, totalement libérées.

4.9.1 Évolution du capital

	31/12/2013	Augmentation de capital	31/12/2014
Nombre d'actions	25 700 388	4 671 423	30 371 811
Capital social en K€	6 425	1 168	7 593

4.9.2 Actionnariat

	31/12/2014				31/12/2013			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
CMT	6 945 225	22,9%	6 945 225	22,9%	2 000 000	7,8%	2 000 000	7,8%
NG2		0,0%	0	0,0%	4 580 645	17,8%	4 580 645	17,8%
OSEAD		0,0%	0	0,0%	322 580	1,3%	322 580	1,3%
Hydrosol	530 501	1,7%	530 501	1,7%	471 557	1,8%	471 557	1,8%
OMCI	1 000	0,0%	1 000	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Public	22 895 085	75,4%	22 895 085	75,4%	18 325 606	71,3%	18 325 606	71,3%
Total	30 371 811	100%	30 371 811	100%	25 700 388	100%	25 700 388	100%

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote du Groupe.

4.9.3 Bons et options de souscription d'actions

Série d'options	Nombre d'options attribuées	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice	Juste valeur à la date d'attribution	Charge exercice 2014 (en K€)
BSA-2014	878 154	30/06/2014	30/06/2024	1,38 €	0,84 €	63
BSA1	2 903 225	14/06/2012	14/06/2015	2,00 €	NA	NA
Total	3 781 379					63

Les critères d'exercice des BSA sont décrits en note 2.4.20.1

Au 31 décembre 2014, 585 436 BSA-2014 sont exerçables, la production d'or cumulée du Groupe déposée auprès du client affineur, ayant atteint 505 kg en 2014.

	BSA-2014	BSA1	Total
Quantité attribuée	878 154	2 903 225	3 781 379
Solde au 31/12/2013		2 903 225	2 903 225
Bons attribués au cours de l'exercice	878 154		878 154
Sorties			
Conversion, exercice			
Devenues caducs			
Solde au 31/12/2014	878 154	2 903 225	3 781 379

Données du modèle pour déterminer la JV des BSA	BSA-2014
Prix des actions à la date d'attribution	136€
Prix d'exercice	138€
Maturité	10 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,48%
Hypothèse de taux de turnover	0%
Volatilité	72,29%
Décote d'inessibilité	10%

4.10 Résultat par action

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre moyen pondéré d'actions	28 905 785	22 968 148
Dividende par action versé au titre de l'exercice	0	0
Résultat par action des activités poursuivies, en euros	(0,178)	(0,370)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros	0,000	0,000
Actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	28 905 785	22 968 148
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros	(0,178)	(0,370)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros	0,000	0,000

Les résultats des exercices 2014 et 2013 étant déficitaires, aucune action potentielle n'a été considérée comme dilutive. De plus aucun des bons de souscriptions en circulation n'est dans la monnaie au 31/12/2014.

4.11 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants:

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (minière)
- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 1.66 % (Iboxx),
- taux de charge 50%,

- turn-over : 15% jusqu'à 34 ans, 10% de 35 à 45 ans, 5% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 3%, inflation incluse,
- table INSEE de mortalité 2003-2005,

VARIATION DE L'OBLIGATION EN K€	31/12/2014	31/12/2013
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	35	34
Coût des services rendus de la période	7	7
Intérêts sur actualisation	1	1
Cotisations employés	-	-
Coût des services passés	-	-
Acquisition/Cession	-	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-	-
Pertes et (gains) actuariels générés sur l'obligation	(12)	(6)
Prestations payées		
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	31	35

COUVERTURE FINANCIÈRE

Actifs de couverture		
Valeur actualisée de l'obligation	(31)	(35)
Provision comptabilisée	(31)	(35)

VARIATION DU PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN

Passif ouverture	(35)	(34)
Charge comptabilisée au compte de résultat	(8)	(7)
Prestations versées au cours de l'exercice	-	-
Acquisition	-	-
Écarts actuariels (SORIE)	12	6
Passif clôture	(31)	(35)

En 2014, les gains actuariels de 12K€ s'expliquent par :

- un gain d'expérience concernant la rotation du personnel de 18 K€ ;
- une perte liée à la baisse des taux d'actualisation de 6 K€.

4.12 Variation des provisions pour risques et charges

En K€	31/12/2013	Dotations	Utilisation	Autres Reprises non utilisées	Autres mvts	31/12/2014
Non courant						
Pour retraites	35	8			(12)	31
Sous-totaux non courant	35	8	0	0	(12)	31
Courant						
Pour litiges	371	1 132	(94)	(658)		751
Pour remises en état	1 492	65	(2)	(103)	26	1 478
Pour autres risques et charges	20		(18)			2
Sous-totaux courant	1 883	1 197	(114)	(761)	26	2 232
Totaux	1 918	1 205	(114)	(761)	14	2 263

Les dotations de la période intègrent un montant de 1 000 K€ correspondant à la provision comptabilisée, au cours du 1^{er} semestre 2014, suite à l'accord conclu avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Cette provision a été réévaluée et a fait l'objet d'une reprise d'un montant de 500 K€ au cours du second semestre.

4.13 Instruments financiers dérivés

En K€	31/12/2014	31/12/2013	Part		dont	
			à moins d'un an	à plus d'un an	inférieure à 5 ans	supérieure à 5 ans
Composante Or emprunt obligataire ⁽¹⁾	18	281	18	0	0	0
Totaux Instruments financiers dérivés	18	281	18	0	0	0

(1) Une composante Or a été enregistrée séparément de la composante dette. Sa juste valeur est enregistrée en instrument financier dérivé. La variation de cette juste valeur, +163 K€ pour le 31 décembre 2014, est constatée en résultat financier. Cette variation a une contrepartie en flux de trésorerie pour (161) K€.

4.14 Emprunts et dettes financières

4.14.1 Variation des emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2013	Impact TIE et ICNE	Augmentations	Diminutions	Autres Mvts	31/12/2014
Retraitement des crédits-baïls	715		336	(308)		743
Emprunt obligataire	5 463	423	6 135	(1 463)	0	10 558
Dettes financières avec les parties liées	3 576			(3 066)		474
Autres dettes financières diverses	272		15	(55)		232
Concours bancaires courants	1			(1)		
Totaux dettes financières	10 026	423	6 486	(4 892)	0	12 008

Le Groupe a émis un emprunt obligataire le 25 juin 2014 ayant les caractéristiques suivantes :

- Nominal : 6 736 500 €
- Valeur nominale : 500 €
- Nombre d'obligations émises : 13 473
- Maturité : 5 ans
- Taux d'intérêt fixe de 8%
- Coupon payable le 26 juin de chaque année
- Les frais d'émission d'emprunts s'élèvent à 601 K€ (intégralement décaissés au 31/12/2014) et conduisent à un taux d'intérêt effectif de 10.38%
- 2 925 de ces obligations ont été souscrites par compensation conventionnelle de créance à raison de 1 obligation Auplata 2010 (ISIN : FR0010849968) contre 1 obligation Auplata 2019 nouvelle de même valeur, soit 27% des obligations Auplata 2010 en circulation.
- 5 000 de ces obligations ont été souscrites par compensation de créances avec l'avance en compte courant octroyée fin 2013 par l'actionnaire de référence Compagnie Minière de Touissit (CMT).
- 5 548 de ces obligations ont été émises avec une contrepartie en trésorerie.

4.14.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2014	Part		dont	
		à moins d'un an	à plus d'un an	inférieure à 5 ans	supérieure à 5 ans
Retraitement des crédits-baïls	743	254	489	489	
Emprunt obligataire	10 558	4 105	6 454	6 454	
Dettes financières avec les parties liées	474	474			
Autres dettes financières diverses	232		232	232	
Concours bancaires courants					
Dettes participation des salariés					
Concours bancaires courants					
Totaux dettes financières	12 008	4 833	7 175	7 175	0

4.15 Autres passifs courants et non courants

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs	3 757	3 100
Fournisseurs d'immobilisations	1 067	1 067
Totaux fournisseurs	4 825	4 167
Avances et acomptes reçus		
Dettes sociales	653	1 138
Dettes fiscales	310	356
Dettes diverses	122	104
Produits différés		
Autres		
Totaux des autres passifs courants	1 085	1 598
Autres passifs non courants		
Totaux autres passifs non courants	0	0

4.16 Engagements et passifs éventuels

Suite à la fermeture du site de Yaou, le Groupe a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique. Le montant total de leurs revendications s'élève à 572 K€. A la date de l'arrêté des comptes 2014, la Société considère que ce risque n'est pas avéré et à ce titre, qu'il n'y a pas lieu de le provisionner.

4.16.1 Engagements financiers donnés

4.16.1.1 Droit Individuel à la Formation

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis par les salariés s'élève à 3 888 heures, dont 3 888 heures n'ont pas fait l'objet de demande.

4.16.1.2 Redevances Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Resources Ltd. et de Guyanor, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2 134 K€.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2014 s'élève à 376 K€.

4.16.1.3 Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en terme de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites.

Les engagements de dépenses liés à l'octroi des PER s'élèvent à 560 K€ pour le PER Bon Espoir et 1 980 K€ pour le PER Iracoubo Sud. Au 31 décembre 2011, ARMINA a respecté les engagements de dépenses du PER Bon Espoir arrivé à échéance. La société ARMINA a déposé une demande de renouvellement de ce PER, laquelle est assortie d'un engagement de dépenses de 1 250 K€ pour la durée de renouvellement du PER. Le dossier reste en cours d'instruction.

4.16.1.4 Engagement sur le PER Couriège

Suite à une demande déposée le 17 février 2006, AUPLATA s'est vue octroyer, par arrêté ministériel, en date du 6 mai 2010 et publié au JO du 3 juillet 2010, le Permis d'Exclusif de Recherches dit « Permis de Couriège » (PER Couriège) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 14 km². Les engagements de dépenses associés à ce PER se montent à 122,5 K€ sur la durée de vie du titre.

4.16.1.5 Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
<i>En K€</i>				
Dettes à long terme	10 791	4 105	6 686	-
Obligations en matière de location -- financement	743	254	489	-
Instruments financiers dérivés	118	118	-	-
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	11 651	4 477	7 175	-

4.17 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En K€</i>	31/12/2014	31/12/2013
Ventes d'or	14 160	17 479
Ventes d'argent	9	14
Prestations de services	4 374	2 822
Chiffre d'affaires	18 543	20 314

Les prestations de service correspondent essentiellement aux refacturations aux sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant.

4.18 Charges d'exploitation

4.18.1 Ventilation des achats consommés

<i>En K€</i>	31/12/2014	31/12/2013
Achats matières premières & autres approvisionnements	5 295	6 297
Variation stocks matières premières & autres approvisionnements	(58)	(95)
Achats de sous-traitance et autres services externes ⁽¹⁾	7 823	7 940
Autres charges externes	4 125	5 229
Totaux	17 185	19 371

(1) Correspond principalement aux charges de sous-traitance minière.

La baisse des charges de 11,3% est une conséquence de la fermeture du site de Yaou et du plan d'économie mis en place à compter du 2^{ème} semestre 2013 et visant à optimiser les coûts logistiques.

4.18.2 Charges de personnel

<i>En K€</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	3 183	3 655
Charges sociales	988	1 737
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	(88)	0
Totaux	4 082	5 392

Les charges de personnel intègrent, en 2014, un montant de 613 K€ correspondant à des paiements sous forme d'actions (cf. note 4.9.3).

La Société a comptabilisé en diminution de ses charges sociales (conformément à la recommandation de l'ANC - Note d'information du 28 février 2013), un crédit d'impôt au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 88 KE, calculé au taux de 6% sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées durant l'année civile.

4.18.3 Autres produits et charges d'exploitation

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Résultat sur opérations de gestion ⁽¹⁾	(194)	5
Cessions d'actifs	27	(26)
Autres	0	(305)
Totaux	(167)	(326)

(1) Ce poste intègre des redevances pour un montant de 139 KE.

4.19 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	5	10
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	2 560	2 739
Dotations aux amortissements	2 565	2 749
Dot. aux provisions	134	434
Reprise de provisions	(169)	
Dot./dép des stocks MP et marchandises		(39)
Dot./dép. des actifs circulants	95	
Dotations aux dépréciations et provisions nettes d	61	396
Dotations aux amortissements et provisions nette	2 625	3 145

4.20 Produits et charges non récurrents

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Produits non récurrents		
Variation de la JV de l'instrument dérivé lié à la cession de SOTRAPMAG		
Subvention d'investissement		
Reprise sur dépréciation des titres mis en équivalence ⁽¹⁾	2 566	1 200
Résultat de dilution/cession Columbus ⁽⁵⁾	109	
Annulation du complément de prix SOTRAPMAG ⁽²⁾		748
Sous-total produits non récurrents	2 675	1 948
Charges non récurrentes		
Provision BRGM ⁽³⁾	(500)	
Dépréciation des titres mis en équivalence		
Variation de la JV de l'instrument dérivé lié à la cession de SOTRAPMAG		
Fermeture du site Yaou ⁽⁴⁾		(672)
Résultat de dilution/cession Columbus ⁽⁵⁾		(170)
Autres charges non récurrentes	0	0
Sous-total charges non récurrentes	(500)	(841)
Total net	2 175	1 107

(1) Cf. note 4.2

(2) Correspond à la reprise sans objet d'un passif sur complément de prix conditionnel dans le cadre de l'acquisition de SOTRAPMAG

(3) Cf. notes 4.12 et 1.5

(4) Correspond aux frais exceptionnels liés à la fermeture temporaire du site de Yaou

(5) Cf. note 4.2. Ce montant intègre, en 2014, les frais accessoires liés à la vente des titres Columbus pour 28 KE

4.21 Coût de l'endettement

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et charges assimilés	(882)	(526)
Produits nets des autres valeurs mobilières		
Coût de l'endettement financier net	(882)	(526)
Autres intérêts et produits assimilés	3	223
Différence nette de change	12	(6)
Dotations financières nettes des reprises		
Total des charges et produits financiers	(867)	(309)

4.22 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

4.22.1 Charges et produits calculés

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	2 321	3 241
Etalement du coût des stock-options	613	
Variation de juste valeur du dérivé orlé à l'évolution du coût forward de l'or	13	(222)
Total charges et produits calculés	2 947	3 019

4.22.2 Détermination du besoin en fonds de roulement

En K€	Ouverture	Variation cash	Autres mvts	Clôture
Stocks nets	409	58		468
Clients nets	845	585		1430
Avances et acomptes	957	64		1020
Autres Débiteur	71	46	(15)	103
Fournisseurs débiteurs	68	(68)		
Comptes courants	49	(13)	(35)	
Créances d'impôt	161	(69)		92
Charges constatées d'avance	14	21	(1)	33
Créances sur cessions d'immobilisation (SNC)	464		(464)	
Autres				
Sous totaux	3 038	625	(516)	3 146
Dettes fournisseurs	3 100	654	3	3 757
Fournisseurs d'immobilisations	1067			1067
Dettes fiscales et sociales	1494	(529)		964
Impôt exigible	21		(21)	
Dettes diverses	104	(6)	25	122
Autres				
Sous totaux	5 786	119	7	5 911
Besoin en fonds de roulement	(2 748)	506	(523)	(2 765)

4.23 Note relative aux parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du Groupe ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées :



<i>En K€</i>	OSEAD	MEANINGS	CMT	MDG
Compte de résultat 31/12/2014				
Chiffre d'affaires			82	950
Autres produits				
Achats et charges externes		53	4	3 076
Prestations de R&D activées				
Charges financières	6		174	
Résultat des activités non poursuivies				
Bilan 31/12/2014				
Clients			25	0
Débiteurs				
Fournisseurs		12	4	31
Avances en compte-courant	405		70	
Dépôts et cautionnements reçus				
Emprunt obligataire			2 500	
Intérêts courus sur emprunt obligataire			104	

MDG est une filiale de l'actionnaire de référence Compagnie Minière de Touissit (CMT), elle exploite en tant que sous-traitant un des chantiers alluvionnaires d'Auplata.

4.24 Information sectorielle

4.24.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise autour d'un seul secteur relatif à l'exploitation minière d'or primaire. Ainsi, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée dans l'ensemble des états financiers consolidés et de notes de l'Annexe.

4.24.2 Informations par zone géographique

Le Groupe effectue des travaux d'exploration et d'exploitation des sites miniers en Guyane Française. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc en France.

4.25 AUTRES NOTES

4.25.1 Effectifs

	31/12/2014	31/12/2013
Effectifs en fin période	63	90

4.25.2 Rémunération des mandataires sociaux

Nous vous présentons les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société et des sociétés contrôlées par AUPLATA durant l'exercice écoulé. Monsieur Didier Tamagno, Directeur Général et Monsieur Jean-François Fourt, Président du Conseil d'Administration ont perçu une rémunération s'élevant au total, avantages en nature compris, à 842 K€ dont 613 K€ correspondant à des paiements sous forme d'actions (cf. note 4.9.3.).

4.25.3 Événements postérieurs

La construction de l'unité pilote de traitement de minerai par cyanuration à Rémire-Montjoly et la réception des équipements industriels ont été finalisés fin 2014. La mise au point du procédé de lixiviation s'est déroulée en février et mars 2015. Les premiers tests de cyanuration réalisés sur un lot de concentrés aurifères de 4,2 tonnes ont permis de confirmer l'efficacité du procédé avec un taux d'extraction de l'or de 92,5%. L'unité pilote sera mise en service opérationnellement au mois d'avril 2015 avec une montée en cadence progressive au cours du 2^{ème} trimestre.

En date du 10 février 2015, la Société a acquis auprès de la société AMAIUR, pour un euro, le Permis d'Exploration « Herrerias ». Le permis d'une surface de 200 km² est situé dans la province de Badajoz, dans le sud-ouest de l'Espagne. Ce transfert s'inscrit dans le cadre du projet de collaboration entre les deux sociétés et par lequel Auplata s'engage à travailler en priorité avec AMAIUR pour tous ses travaux de recherche et d'exploration en Espagne.



La société AUPLAT a procédé en date du 2 mars 2015 au remboursement de l'emprunt obligataire souscrit en 2010 pour un montant de 3 931 500 € ainsi qu'au versement du cinquième coupon pour un montant de 353 835 €, au taux d'intérêt de 9%.

4.26 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
<i>Société consolidante</i>							
AUPLATASA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
<i>Filiales</i>							
SMYD	AUPLATASA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
CMD	AUPLATASA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
ARMINA	AUPLATASA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
CMD9 ⁽¹⁾	AUPLATASA	-	100%	-	100%	-	IG
VERDAL REFORESTAGE	AUPLATASA	66%	66%	66%	66%	IG	IG
COLUMBUS GOLD	AUPLATASA	-	25,0%	-	25,0%	NC	MEQ

(1) AUPLATA a procédé en date du 24 décembre 2014 à la dissolution sans liquidation, par voie de transmission universelle de patrimoine, de la société CMD9. Cette société avait été créée en vue de demander un Permis Exclusif d'Exploration sur Paul Isnard.